



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 septembre 2019 à 10 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente

Mme Doreen Assaad	M. François Limoges
M. Robert Beaudry	M. Normand Marinacci
Mme Marlene Cordato	M. Beny Masella
M. Pierre Charron	Mme Lise Michaud
M. Martin Damphousse	Mme Suzie Miron
Mme Chantal Deschamps	M. Jérôme Normand
Mme Aline Dib	M. Sylvain Ouellet
M. Benoit Dorais	M. Giovanni Rapanà
Mme Christine Gosselin	M. Edgar Rouleau
M. Yannick Langlois	Mme Maja Vodanovic

CC19-045

**MESURES POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE
SERRE**

ATTENDU QUE le transport est responsable de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le Grand Montréal ;

ATTENDU QUE la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec fixe une cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES pour le secteur transport par rapport à l'année de référence 1990 ;

ATTENDU QUE le plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain doit proposer des mesures de réduction des émissions de GES ;

ATTENDU QUE la Communauté s'est fixé la cible ambitieuse de concentrer 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031 au sein des quartiers TOD ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de GES associée au transport implique une réduction du nombre, de la durée et de la longueur des déplacements automobiles ;

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Lise Michaud

Il est résolu :

- De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain :
 - o De fixer un objectif de 30 % de réduction des émissions de GES par passager-kilomètre dans le secteur du transport des personnes, d'ici 2030, par rapport aux émissions de 2016 ;
 - o De desservir le territoire en mettant en place un réseau structurant de transport collectif rapide, fiable et fréquent ;

.../2



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 septembre 2019 à 10 h 00

CC19-045
suite

- D'appuyer ce réseau de transport collectif par un ensemble de modes de transport à plus faible empreinte carbone tels la marche, le vélo et le covoiturage ;
 - D'accélérer l'électrification du transport collectif.
 - De demander à l'ensemble des partenaires municipaux, aux gouvernements du Québec et du Canada, et à la société civile, d'œuvrer collectivement pour atteindre l'objectif de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec en priorisant les modes de transport collectifs et actifs.
-

Certifié conforme

Secrétaire